

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Région Afrique de l'APF: Faustin Boukoubi préside les travaux à Kigali

EN lieu et place de son homologue de Côte d'Ivoire, le président de l'Assemblée nationale gabonaise a ouvert, hier, les assises de la 12e Conférence des présidents d'Assemblées et de Sections de la région Afrique de l'APF.

J.KOMBILE MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

AU nom du président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire et président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), le président de l'Assemblée nationale, Faustin Boukoubi, a présidé hier, à Kigali (Rwanda), la 12e Conférence des présidents d'Assemblées et de Sections de la région Afrique de l'APF. En présence, entre autres, de la présidente de la Chambre des députés du Rwanda, Donatille Mukabalisa. Cette rencontre en présentiel

se tient dans un contexte marqué par des incidences liées à la pandémie de coronavirus et des défis multiformes (changement climatique, modification des équilibres géostratégiques, lutte contre toute forme de criminalité, etc.) auxquels doit faire face le continent.

Occasion pour Faustin Boukoubi d'inviter les dirigeants africains à contribuer davantage "au maintien de la bonne santé politique et économique des États du continent".

"Malgré ces vicissitudes, nous avons continué de porter ensemble, haut et fort, les aspirations de nos populations dans notre rôle régalien de parlemen-



Le président de l'Assemblée nationale, Faustin Boukoubi (d), à l'ouverture des travaux.

taires", a-t-il avancé. Et d'ajouter: "Nous ne devons pas baisser les bras et nous devons continuer à nous donner la main, car c'est ensemble, en toute solidarité, que nous amènerons les pays du continent africain à prendre

toute leur place dans le concert des Nations". La conférence des présidents d'Assemblées et de sections de la région Afrique de l'APF est un cadre de rencontre destiné à permettre aux différents membres

d'échanger sur les enjeux de la coopération interparlementaire en général et de la Francophonie en particulier, mais également sur les questions d'actualité. Les assises de la capitale rwandaise s'achèvent demain.

Administration décentralisée: les maires du Gabon en conclave à Libreville

O. N.
Libreville/Gabon

L'ASSOCIATION des maires du Gabon (AMG) reprend du service ce jeudi à Libreville, dans un hôtel de la place. A la faveur d'une séance de travail qui prendra toute la journée. Des assises qui se tiennent à l'initiative de son président actuel, l'édile de Libreville, Eugène Mba. Sauf changement de dernière minute, les maires de toutes les communes devraient y prendre part.

Cette rencontre, qui intervient après six ans d'inactivité, sera l'occasion pour les présidents des Conseils municipaux du Gabon de faire le point sur les conclusions de leur dernière rencontre tenue à Lambaréné, dans la province du Moyen-Ogooué. À cette époque, l'AMG était dirigée par l'ancienne maire de la capitale gabonaise, Rose Christiane Ossouka Raponda. Des assises d'ailleurs présidées par le chef

de l'État, Ali Bongo Ondimba... La rencontre de ce jour sera aussi, pour Eugène Mba et les siens, l'occasion d'examiner la situation relative à la non-application de la loi sur la Décentralisation. Cela, en dépit de l'adoption de la nouvelle mouture par le Parlement, et de la détermination du numéro un gabonais à faire aboutir ce dossier. D'où d'ailleurs l'érection d'un département ministériel consacré à la Décentralisation. Les maires du Gabon ne manqueront pas d'échanger leurs expériences et les difficultés rencontrées dans la gestion de leurs municipalités respectives. Rappelons que l'AMG est un trait d'union entre les Conseils municipaux susceptibles d'impulser entre les communes une dynamique nouvelle de développement local. Notamment à travers le partage des informations, des expériences et des préoccupations mutuelles. Non sans envisager la mutualisation des compétences et des moyens.

Arrimer les Codes civil et pénal à la loi contre les violences faites aux femmes

Yannick Franz IGOHO
Libreville/Gabon

LES autorités gabonaises font de la lutte contre les violences faites aux femmes une priorité. D'où leur volonté d'arrimer les dispositions des Codes civil et pénal au projet de loi portant élimination des violences, texte déjà sur la table des sénateurs. C'est dans ce cadre que la ministre de la Justice, garde des Sceaux, s'est rendue au Sénat hier. Face aux sénateurs membres de la Commission des Lois et des Affaires administratives, Erylne Anonella Ndembet-Damas a défendu les projets de révision des Codes civil et pénal. S'agissant du projet de loi inhérent à la modification du Code pénal, le membre du gouvernement a souligné que celui-ci "s'inscrit dans le cadre de la stratégie de promotion des droits



La garde des Sceaux défendant le bien-fondé de la réforme lors de son passage au Sénat.

de la femme et de la réduction des inégalités entre femmes et hommes de notre pays". Non sans relever que: "(...) Les violences que subissent les femmes dans notre pays ne peuvent être plus longtemps tolérées dans une société qui se veut réelle-

ment protectrice des droits des femmes. C'est pourquoi, le gouvernement, avec les modifications proposées du Code pénal souhaite protéger davantage les femmes, socle de notre société et actrice incontournable de notre vivre-ensemble..." Évoquant la réforme quelque peu querellée du Code civil, l'oratrice du jour a battu en brèche certaines allégations. "(...) Contrairement à ce qui a été avancé et à ce qui est développé par certains acteurs politiques ou de la société civile, le but de cette réforme du Code civil n'est ni d'opposer les femmes aux hommes ni de créer les conditions de désagrégation de la cellule familiale. Bien au contraire, il s'agit de renforcer la cohésion familiale en actant la complémentarité entre la femme et l'homme qui est déjà bien ancrée dans nos habitudes quotidiennes", a déclaré en guise de conclusion, la garde des Sceaux.